

# Oasis 3 : avis favorable du rapporteur public

Le juge du tribunal de la cour administrative d'appel de Nancy rendra sa décision au cours de la première quinzaine de novembre.

/// On a de fortes chances de gagner", estime Pierre Quinonéro, directeur de programmes au sein de Sopic Nord, qui ne veut pas pour autant vendre la peau de l'ours. Jeudi 8 octobre, le recours déposé par la ville de Vesoul et l'association des commerçants

Les Vitrines de Vesoul contre le projet d'aménagement d'Oasis 3, une zone commerciale de 14.000 m<sup>2</sup> sur la commune de Pusey, a été évoqué devant la cour administrative d'appel de Nancy. "Le rapporteur a examiné les mémoires déposés par les différentes parties et a de-

mandé à ce que la ville et Les Vitrines de Vesoul soient déboutées", résume Pierre Quinonéro. Le juge doit rendre sa décision sous un mois, c'est-à-dire au plus tard le 15 novembre. "Notre dossier est bon, on a répondu aux critères de développement durable qui figuraient dans le cahier des charges", poursuit-il.

Pierre Quinonéro rappelle que si le projet avait été retoqué devant la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) le 20 juin 2014, en revanche, il avait reçu le feu vert de la Commission nationale (CNAC), en octobre de la même année. Avant que la ville et l'association des commerçants ne saisissent la plus haute juridiction administrative, ultime recours.

"On n'est pas là pour mettre en l'air le petit commerce. Notre but est de capter les consommateurs sur l'agglomération vésulienne", tempère Pierre Quinonéro, fils d'une commerçante. Pour lui, le vrai danger, c'est internet : "Vous pouvez avoir 30.000 m<sup>2</sup> de stockage sans aucune autorisation".

"Nous sommes une société

française qui va investir plus de 20 millions d'euros, qui va faire venir des enseignes et créer des emplois (250 à terme) et on nous met des bâtons dans les roues", critique-t-il. "Pour faire venir les enseignes, il nous faut une autorisation. Une enseigne ne signera qu'à

cette condition, car on peut lui donner un délai de livraison", poursuit Pierre Quinonéro.

Si le recours devant la cour administrative d'appel de Nancy était levé, Sopic pourrait déposer son permis de construire début 2016. "Si tout se passe bien, les travaux pourraient débuter en septembre 2016 avec une ouverture des boutiques fin 2017", avance Pierre Quinonéro. Si la décision du juge allait à l'encontre de la position du rapporteur, Sopic "laisserait tomber" l'affaire et ce, alors que cette société a déjà dépensé près de 300.000 euros dans ce projet.

Déjà 300.000 euros investis dans le projet

PHILIPPE COMBROUSSE

jedonnemonavis@lapressede-vesoul.com



Pierre Quinonéro, directeur de programmes au sein de Sopic Nord.